

TERMES DE RÉFÉRENCE

INTITULE DE L'ACTION : Promotion du Programme ERASMUS+ et renforcement du partenariat entre les Universités Publiques du Togo (UPT) et les Universités européennes

Contrat-cadre SIEA 2018 — LOT 4: Human development and safety net

EuropeAid/138778/DH/SER/Multi

0. INTRODUCTION

Depuis 2015, le programme Erasmus+ a appuyé 16 000 échanges d'étudiants et de membres du personnel d'universités africaines, qui sont venus en Europe pour une courte durée. Cependant, le Togo n'en a que peu bénéficié (seulement une trentaine de bourses/échanges) et un partenariat rapproché avec seulement quelques universités européennes. Aussi, très peu de projets ERASMUS sont mis en œuvre jusqu'à présent.

L'Union européenne et les Universités publiques du Togo, en accord avec l'Ordonnateur national du FED au Togo (Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération), ont donc jugé judicieux de mobiliser un **expert de catégorie III pour une durée de 147 hommes/jour sur une période de 8 mois** qui accompagnera les Universités de Lomé et Kara dans l'établissement de nouveaux partenariats avec des universités européennes, le suivi de partenariats et la promotion du programme ERASMUS+ au Togo.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Pays partenaire

TOGO

1.2. Pouvoir adjudicateur

Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération/ Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CAON-FED)

1.3. Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Le Togo est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56 600 km² pour une population totale actuelle estimée à 7 606 374 habitants (en 2016) contre 6 500 000 en 2010.

Le pays a enregistré une croissance moyenne de 5,4 % sur la période 2013-2017, tirée par une politique de grands travaux publics et une forte production agricole. L'investissement massif dans les infrastructures, financé dans une large mesure auprès de banques commerciales, a conduit à une augmentation conséquente de la dette qui est passée de 47,3 % du produit intérieur brut en 2012 à 81,8 % en 2016. Dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) signée avec le Fonds monétaire international (FMI) en 2017, le Gouvernement a mis en œuvre un programme d'assainissement budgétaire qui devrait permettre une réduction de la dette publique au cours de la période 2017-2019, pour redescendre en dessous des 70 % du PIB, plafond prévu par les critères de convergence économique l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Sous l'effet de ces mesures d'assainissement budgétaire et des tensions politiques de 2017 concernant les réformes du cadre constitutionnel et électoral, le PIB togolais a enregistré en 2017 une forte diminution du taux de croissance, à 4,4 %, contre 5,1 % en 2016. La croissance a depuis repris avec une estimation de 4,9% en 2018 et une projection de 5,5% en 2019 (FMI). L'économie a été soutenue par les performances du secteur agricole, qui représente près de 40 % du PIB et fournit plus de 60 % des emplois. Le secteur a bénéficié de précipitations favorables et d'une amélioration de la compétitivité grâce à l'introduction de nouvelles techniques de culture et la distribution de semences. Les industries extractives et le secteur des échanges contribuent

également à l'économie nationale. Par contre, la diminution des investissements publics en faveur de la modernisation des infrastructures a affecté la contribution du secteur de la construction. De plus, les tensions politiques ont eu un impact négatif sur le secteur commercial privé.

Le taux de pauvreté globale a légèrement baissé entre 2006 et 2015, passant de 61,7 % à 55,1 %. Le document de cartographie de la pauvreté publié en juin 2018 par le gouvernement togolais indique une valeur de 53,5 % en 2017, soit une régression de 1,6 points en 2 ans (mais une progression du taux de pauvreté dans la capitale). Le chômage qui touchait 6,5 % de la population active en 2011 avec un taux de sous-emploi de 22,8 % est tombé à 3,6 % en 2015 avec un taux de sous-emploi d'environ 29 %. Le Togo stagne dans le classement de l'indice de développement humain (IDH) à la 165^e place en 2018 et ce, depuis 2015.

Les autorités togolaises se sont activement engagées à promouvoir la transformation de l'économie togolaise, comme envisagé dans le plan national de développement (PND) 2018-2022, notamment en multipliant les réformes liées à l'amélioration du climat des affaires et les initiatives visant à augmenter considérablement l'investissement privé. Le Togo a ainsi enregistré des progrès importants dans les classements internationaux tels que le rapport *Doing Business* (+19 places), l'indice Mo Ibrahim, et la notation du *Millennium Challenge Account* (MCA).

1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné

Depuis 2015, le programme Erasmus+ a appuyé 16 000 échanges d'étudiants et de membres du personnel d'universités africaines, qui sont venus en Europe pour une courte durée. Cependant, le Togo n'en a que peu bénéficié (seulement une vingtaine de bourses/échanges) et un partenariat rapproché avec seulement quelques universités européennes. Aussi, très peu de projets ERASMUS sont mis en œuvre jusqu'à présent.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

2.1. Objectif général

L'objectif général de la mission est de renforcer les partenariats entre l'université de Lomé (UL) et l'université de Kara (UK) et des Universités européennes, particulièrement dans le cadre du Programme ERASMUS+, afin d'augmenter notamment la mobilité des étudiants, enseignants chercheurs et personnel techniques.

2.2. Objectifs particuliers

Les objectifs particuliers du présent marché sont les suivants

- **Objectif 1** : Faire un état des lieux de tous les projets de partenariat des universités publiques du Togo et les universités européennes et des bourses attribuées dans le cadre de ERASMUS et ERASMUS+
- **Objectif 2** : Renforcer les capacités de l'équipe des universités publiques du Togo dans le montage, le suivi et la coordination de projets de l'UL/UK dans le cadre de partenariats avec des universités européennes
- **Objectif 3** : Promouvoir le programme ERASMUS+

2.3. Résultats à atteindre par le contractant

- **Résultat 1** : Tous les projets ERASMUS dont bénéficient les Universités publiques du Togo (UL/UK) sont coordonnés efficacement et suivis de près
- **Résultat 2** : De nouveaux partenariats sont établis avec des universités européennes et l'UL/UK sont incluses dans de nouvelles propositions ERASMUS+;
- **Résultat 3** : Augmentation du nombre de bénéficiaires du programme ERASMUS, grâce à une promotion active du programme ERASMUS+;

- **Résultat 4** : Le réseau des étudiants et enseignants ayant bénéficié d'ERASMUS est établi et opérationnel;
- **Résultat 5** : Les capacités des universités dans le montage, le suivi et la coordination de projets de l'UL/UK dans le cadre de partenariats avec des universités européennes sont renforcées.

3. HYPOTHÈSES & RISQUES

3.1. Hypothèses qui sous-tendent le projet

Le consultant dispose de l'expérience et de l'expertise pour atteindre les objectifs.

4. CHAMP D'INTERVENTION

4.1. Généralités

4.1.1. Présentation du projet

Le projet vise à renforcer les partenariats entre les Universités Publiques du Togo – UPT (université de Lomé (UL) et l'université de Kara (UK)) et des Universités européennes, particulièrement dans le cadre du Programme ERASMUS+, afin d'augmenter notamment la mobilité des étudiants, enseignants chercheurs et personnel technique.

Cet appui de l'Union européenne aux universités de Lomé et de Kara rentre dans le cadre du nouveau partenariat entre l'Europe et l'Afrique et débouchera sur des résultats concrets, comme une meilleure employabilité des étudiants togolais, l'augmentation de la mobilité des étudiants, enseignants chercheurs et personnels administratifs et techniques et le renforcement des partenariats entre les Universités de Lomé et de Kara et des Universités européennes, particulièrement dans le cadre du Programme ERASMUS+.

4.1.2. Zone géographique à couvrir

Togo

4.1.3. Groupes cibles

- Université de Lomé
- Université de Kara
- Étudiants
- Enseignants-Chercheurs
- Administratifs

4.2. Activités spécifiques

- **Résultat 1** : Tous les projets ERASMUS dont bénéficient les Universités publiques du Togo (UL/UK) sont coordonnés efficacement et suivis de près
 - Activité 1.1 : Appuyer les universités publiques du Togo dans le suivi et la coordination des projets de partenariats en particulier les projets PULSE (licences scientifique) et ASICIO (formations d'ingénieurs), et les nouveaux projets qui viennent d'être soumis à ERASMUS+.
 - Activité 1.2 : Identifier les actions à réaliser et assister les équipes d'UL/UK pour renforcer leur partenariat avec les Universités européennes impliquées dans les propositions ERASMUS afin de s'assurer que l'UL/UK profitent pleinement de ces partenariats et des opportunités de bourses et échanges, et puissent être intégrées dans de futures propositions ERASMUS avec ces universités.

- **Résultat 2 : De nouveaux partenariats sont établis avec des universités européennes et l'UL/UK sont incluses dans de nouvelles propositions ERASMUS+;**
 - Activité 2.1 : Appuyer l'établissement de nouveaux partenariats avec des universités européennes et le montage de nouveaux projets avec des universités européennes, particulièrement dans le cadre de nouveaux appels à propositions d'ERASMUS.
 - Activité 2.2 : Organiser une mission en Europe de l'UL/UK auprès d'Universités ciblées dans le cadre de ce renforcement de partenariats.
- **Résultat 3 : Augmentation du nombre de bénéficiaires du programme ERASMUS, grâce à une promotion active du programme ERASMUS+;**
 - Activité 4.1 : Faciliter l'organisation de la journée ERASMUS+ sur les Campus de l'UL et de l'UK.
 - Activité 3.1 : Planifier et organiser des séminaires d'informations, des débats/échanges, et d'autres actions de promotion et de visibilité du programme ERASMUS auprès des étudiants, des enseignants et du public.
- **Résultat 4 : Le réseau des étudiants et enseignants ayant bénéficié d'ERASMUS est établi et opérationnel**
 - Activité 5.1 : Mettre en place et animer un réseau des étudiants et enseignants ayant bénéficié d'ERASMUS.
- **Résultat 5 : Les capacités de l'équipe des universités dans le montage, le suivi et la coordination de projets de l'UL/UK dans le cadre de partenariats avec des universités européennes sont renforcées**
 - Activité 5.1 : Renforcer les capacités de l'équipe des universités dans l'exécution de toutes les activités décrites ci-dessous, et au travers de formations spécifiques (transfert de compétences).
 - Activité 5.2 : Aider l'UL/UK en fournissant des avis ou des conseils dans des cas particuliers liés à l'objectif général de cette mission et le partenariat global entre l'UL/UK et l'UE.

4.3. Gestion du projet

4.3.1. Organe chargé de la gestion du projet

L'Université de Lomé

4.3.2. Structure de gestion

Le consultant travaillera sous la supervision du Directeur de la Coopération de l'Université de Lomé. Il est recommandé que le consultant se rende une fois par mois à l'Université de Kara, et dans tous les cas au plus tard deux semaines après le début de la mission.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

5.1. Lieu du projet

Le consultant travaillera sous la supervision du Directeur de la Coopération de l'Université de Lomé. Il est recommandé que le consultant se rende une fois par mois à l'Université de Kara, et dans tous les cas au plus tard deux semaines après le début de la mission.

5.2. **Date de début et période mise en œuvre**

La date prévue pour le début du projet est fixée au 21 octobre 2019, pour une durée de 08 mois à partir de cette date. L'expert pourra prendre 4 semaines de congés (non-payés) sur cette période.

6. **BESOINS**

6.1. **Ressources humaines**

Veillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire ou d'organisations internationales ou régionales basées dans ce pays, ne seront acceptés aux fonctions d'experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l'offre. Elle doit comporter une explication relative à la valeur ajoutée apportée par l'expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé pour raisons personnelles.

6.1.1. **Experts principaux**

Le rôle des experts principaux dans l'exécution du marché est crucial. Ces termes de référence définissent les profils requis pour les experts principaux. Le soumissionnaire doit fournir une déclaration d'exclusivité et de disponibilité pour les experts principaux suivants:

Expert de catégorie III – 147 homme/jours (estimés)

Qualifications et compétences

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Minimum Bac+4) en gestion /économie, sociologie ou tout autre diplôme équivalent ou dans un domaine lié à la mission.

Le consultant devra avoir une bonne capacité de conception, de rédaction et de synthèse. Il doit pouvoir également travailler sous pression, en équipe et parler couramment l'anglais et le français. La connaissance d'une troisième langue comme l'espagnol serait un atout.

Expérience professionnelle générale

Il devra justifier d'une expérience de trois (3) ans minimum.

Expérience professionnelle spécifique

Le consultant devra justifier d'au moins une expérience dans l'établissement et le suivi de partenariats interuniversitaires et/ou de programmes de bourse, y compris avec des universités de pays en développement.

Il est essentiel de posséder au moins une expérience pertinente dans la cadre d'un projet ERASMUS entre des Universités européennes et africaines.

6.2. **Bureaux**

Le pouvoir adjudicateur doit mettre à la disposition de chaque expert engagé dans le cadre du marché un bureau de 10 mètres carrés environ, d'un niveau correct. L'expert sera hébergé dans les locaux de la Présidence de l'UL.

6.3. **Installations et équipement mis à disposition par le contractant**

Le contractant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du marché et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

6.4. **Matériel**

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur/du pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur/au pays partenaire à la

fin du contrat. Tout bien d'équipement qui devra être acheté par le pays partenaire pour les besoins du marché fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres de fournitures distincte.

6.5. **Dépenses accessoires**

Les dépenses accessoires identifiées sont :

- Per diem pour chaque nuitée passée effectivement à l'intérieur du pays (KARA)
- Voyages à l'intérieur du pays (KARA) (location de véhicule, frais de péage et carburant).

Les frais liés à l'organisation des Journées ERASMUS seront couverts par d'autres financements de l'UE.

6.6. **Coûts forfaitaires**

Le marché ne prévoit aucun coût forfaitaire

7. **RAPPORTS**

7.1. **Rapports obligatoires**

- Au plus tard 2 semaines après le début de la mission le consultant produira un rapport de démarrage contenant une brève analyse des Termes de référence et un plan de travail pour toute la durée de la mission;
- Le consultant produira chaque mois un rapport synthétique de 2 pages sous forme de tableau résumant les progrès réalisés dans l'exécution de ses tâches, et les possibles contraintes/recommandations
- Le consultant produira un rapport sur le Programme ERASMUS au Togo, listant en particulier les contacts et les engagements les plus importants établis, et la liste complète des étudiants et enseignants ayant bénéficié d'ERASMUS;
- Le consultant produira à la fin de sa mission un rapport d'activités

7.2. **Langue**

Les rapports seront présentés en français

7.3. **Présentation et approbation des rapports**

La version finale du rapport final sera rendue en 4 exemplaires imprimés et en version numérique Microsoft Word et PDF sous forme de clé USB (4 copies). La version provisoire sera rendue en 04 exemplaires imprimés et en version numérique Microsoft Word et PDF sous forme de clé USB (4 copies).

Les rapports mensuels seront adressés par courriel aux Directions de la Coopération des Universités de Lomé et de Kara, à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED (CAON) et à la Délégation de l'Union européenne.

Les autres rapports seront adressés en premier lieu au Directeur de la Coopération de l'UL. Une fois validés par le Directeur, ils seront soumis à la Présidence des Universités de Lomé/Kara, à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED et à la Délégation de l'Union européenne (DUE). Toute information jugée confidentielle pourra être retirée des rapports avant circulation à la CAON/DUE.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

8.1. Définition d'indicateurs

- Le Consultant établira à la fin de la deuxième semaine d'intervention un Planning détaillé permettant de suivre l'avancement effectif de la mission.
- Chaque mois, après réception du rapport synthétique et suivant une programmation établie à l'avance, une réunion pour le suivi de l'avancement les progrès réalisés dans l'exécution de ses tâches, et les possibles contraintes/recommandations sera organisée avec la Direction de la Coopération de l'UL et un représentant de l'UE.

* * *